



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 19 au 23 février 2018

DERNIERE LIGNE DROITE DANS LES NEGOCIATIONS ENTRE L'UE ET LE

MERCOSUR : Le dernier round de négociation en date entre l'UE et le Mercosur s'est tenu ce mardi 20 février à Asuncion au Paraguay, pour tenter de lever les derniers obstacles à la conclusion d'un accord politique, avant le début de la campagne pour les élections générales au Brésil, en mars. Lors de ce round, l'UE a pu affirmer sa volonté d'obtenir des concessions du Mercosur en matière d'accès au marché pour ses voitures et ses pièces détachées automobiles et ses produits laitiers, sur la protection de ses indications géographiques et en matière d'accès aux marchés publics et aux services maritimes. Le Mercosur veut, pour sa part, des concessions supplémentaires de l'UE sur l'accès au marché agricole, en particulier pour la viande bovine, l'éthanol et le sucre. Pour rappel, l'UE avait envisagé, fin janvier, de proposer une offre recalibrée sur ses produits agricoles sensibles, conditionnée à des concessions significatives du Mercosur. En revanche, concernant le sucre, pour lequel l'UE offre un quota de 120 000 tonnes au tarif de 98 euros par tonne, le Mercosur ne réclame plus de quota plus élevé, notamment en raison de son manque de compétitivité face à la baisse des prix sur le marché européen depuis la fin des quotas de production à l'automne 2017, mais il réclame la suppression du droit de douane intraquota. Dans un courrier adressé au président de la Commission, Jean-Claude Juncker, les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca)

exigent « que l'agriculture ne soit pas bradée dans ces négociations. » S'agissant des négociations entre l'UE et le Mexique, malgré de fortes rumeurs de conclusion de l'accord cette semaine, les deux parties ne sont pas parvenues à s'entendre. L'échéance des élections générales mexicaines approchant (1^{er} mars), la probabilité qu'un accord soit trouvé avant cette date est désormais infime.

LA COMMISSION SPECIALE DU PARLEMENT EUROPEEN SUR LES PESTICIDES DEBUTERA SES TRAVAUX EN MARS, SOUS LA PRESIDENCE DE L'EURODEPUTE FRANÇAIS ERIC ANDRIEU : La réunion constitutive de la commission spéciale « PEST » du Parlement européen aura lieu le 12 mars 2018 à Strasbourg. A compter de cette date, la commission spéciale aura neuf mois pour étudier la procédure d'autorisation des pesticides dans l'UE et ses éventuelles défaillances, conformément au mandat qui lui a été confié. « PEST » sera composée de 30 membres et, lors de sa réunion constitutive, l'eurodéputé français Éric Andrieu (Parti socialiste) en sera désigné Président. Cela a été décidé par le bureau de son groupe politique au Parlement, S&D, auquel revient le poste suite à un accord entre tous les groupes. Monsieur Andrieu s'était mobilisé depuis avril 2017, avec l'eurodéputé socialiste Belge Marc Tarabella, pour l'établissement d'une commission spéciale ou d'enquête suite aux révélations des *Monsanto Papers*. La mise en place de « PEST » a lieu après le renouvellement controversé de la licence du glyphosate dans l'UE.

SOMMET EUROPÉEN – LES LEADERS DES VINGT-SEPT DISCUTENT DE LA COMPOSITION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU MODE D'ÉLECTION DU PROCHAIN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION : Réunis ce vendredi 23 février à Bruxelles pour un sommet européen informel, les 27 chefs d'Etats et de gouvernements des pays membres de l'UE (sans le Royaume-Uni) doivent se prononcer sur plusieurs questions institutionnelles, notamment sur la proposition du Parlement européen de réduire la taille de l'hémicycle de 751 à 705 députés pour la législature 2019-2024. Cette réduction doit se faire sans perte de siège pour aucun pays. En effet, en raison du Brexit, les 73 sièges au Parlement dont dispose actuellement le Royaume-Uni seront laissés vacants aux prochaines élections européennes. Les eurodéputés proposent donc de

réallouer 27 de ces 73 sièges à certains Etats membres actuellement sous-représentés du point de vue de leur population. Dans le scénario proposé par le Parlement, la France et l'Espagne obtiendraient chacun 5 sièges de plus, l'Italie en obtiendrait 3, 2 pour l'Irlande et 1 pour la Suède, la Pologne, le Danemark, la Roumanie, l'Autriche, la Finlande, la Slovaquie, la Croatie et l'Estonie. Cette proposition, recevant un large consensus au sein des Etats membres, devrait être formellement adoptée à l'unanimité du Conseil en juin prochain, pour permettre aux États membres de modifier leur législation à temps pour les élections européennes de mai 2019. Les leaders européens doivent aussi s'exprimer sur le mode d'élection du Président de la Commission. En 2014, Jean-Claude Juncker a été élu grâce au principe en vigueur des « candidats têtes de liste » (Spitzenkandidaten). Selon ce principe, les prétendants à la présidence de la Commission sont désignés avant les élections européennes par les partis politiques pour présider l'institution en cas de victoire. Les chefs d'Etats européens ne contestent pas le droit des partis politiques européens à s'organiser en vue des élections européennes. Cependant, ils critiquent le caractère automatique de ce principe et rappellent au regard des traités « la prérogative du Conseil européen de proposer un candidat à la présidence de la Commission, et celle du Parlement de se prononcer sur ce candidat ». Enfin, concernant la mise en place des listes transnationales ardemment défendues par le Président de la République française, Emmanuel Macron, le Conseil discute actuellement sur la possibilité de mettre sur pied, d'ici à 2024, une circonscription européenne permettant d'élire des eurodéputés inscrits sur ce type de listes. Dès le mois d'avril et jusqu'en octobre, des consultations citoyennes seront organisées dans 24 à 25 États membres, afin de recueillir l'avis des populations. Défendue par la France, l'idée de mettre en place des listes transnationales reçoit l'approbation de l'Irlande et des pays méditerranéens, mais est rejetée par le Parlement européen et les pays de Visegrád (la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie).

L'ADEME LANCE UN APPEL A PROJET AXE SUR L'AGRICULTURE ET LES INDUSTRIES ECO-EFFICIENTES : L'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), placée sous la tutelle des ministres français chargés de la recherche, de l'écologie et de l'énergie, a ouvert récemment un appel à projets intitulé « Agriculture et Industries agroalimentaires éco-efficientes » qui fait écho aux conclusions

des ateliers des Etats Généraux de l'Alimentation. L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les innovations permettant d'améliorer la performance économique des filières agricoles et agro-alimentaires et la création de valeur sur toute la chaîne, en ciblant notamment l'amélioration de la performance environnementale. Les innovations qui seront retenues pourront être d'ordre technologique et/ou organisationnel. Les projets présentés devront correspondre à un des trois axes proposés, à savoir : Axe 1 : Transformation des systèmes agricoles vers l'agroécologie ; Axe 2 : Amélioration des procédés et technologies dans l'agro-alimentaire ; et Axe 3 : Développement de filières alimentaires à haute valeur environnementale. Deux modes de financement sont proposés aux entreprises dans le cadre de cet appel à projet : Avances remboursables (AR) ; Aides partiellement remboursables : 25% de subventions et 75% d'avances remboursables. Cet appel à projets se clôturera le 16 septembre 2019. L'appel à projet peut être consulté sur le site de l'ADEME en suivant [ce lien](#).

NEGOCIATIONS SUR LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POST-2020 : Le 22 février 2018, à la veille du sommet européen informel, la commission du budget du Parlement européen a adopté deux projets de rapport, très volontaristes, sur le cadre financier pluriannuel post-2020 (ci-après « CFP ») et sur les ressources propres au budget de l'UE. Le lendemain, les chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent pour discuter de trois questions majeures pour le CFP post-2020 : la définition des priorités politiques, la taille du futur budget de l'UE qui servira à financer ces priorités et le calendrier des négociations. Les futures négociations s'annoncent particulièrement délicates, compte tenu des importants défis politiques européens (immigration, sécurité, défense commune, recherche et innovation), des nécessités de maintien d'un niveau de financement adapté de la PAC et de la politique de cohésion, et de la sortie du Royaume-Uni, contributrice pour 12 milliards d'euros. Le débat se concentrera notamment autour du budget de la PAC. En effet, le commissaire européen au Budget estime « raisonnable » une réduction de 5 à 10% du budget dans ce CFP post-2020 et la Commission compte élaborer de nouvelles mesures pour réduire le budget alloué. Sont envisagés des plafonnements d'aide pour les grandes exploitations ou un système de dégressivité du soutien. Dans le même temps, la Commission européenne, par la voix du Commissaire Oettinger, rappelle qu'elle demeure opposée au cofinancement des aides par les Etats membres, qui soulèverait des problèmes

pour la libre concurrence sur le marché intérieur. Concernant la politique de cohésion, et plus largement des fonds européens, l'hypothèse d'un conditionnement de l'octroi au respect des valeurs fondamentales de l'Etat de droit dans l'UE est discutée et risque de susciter de vives tensions avec les Etats de l'Europe de l'Est, directement visés. Parallèlement à une baisse des fonds alloués, des ressources doivent être trouvées. Cependant, l'augmentation des plafonds de dépenses, défendue par la majorité des Etats membres, est fermement rejetée par un groupe minoritaire de contributeurs nets, même si l'Allemagne semble prête à certaines concessions. De nouvelles ressources propres de l'UE devront sûrement être explorées, comme l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Enfin, la Commission et le Parlement souhaiteraient adopter le CFP post-2020 avant les prochaines élections européennes 2019, ce que Donald Tusk, Président du Conseil européen, juge « irréalisable ».

AGENDA DE LA SEMAINE DU 26 FEVRIER AU 2 MARS 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 26/02				SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (Paris)
Mardi 27/02	<p align="center">Commission AGRI</p> <p align="center">Commission ENVI : Vote sur la Modification de la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages Rapporteur : Simona Bonafé</p> <p align="center">Commission PECH : Vote du Protocole sur l'accord de partenariat de pêche entre l'UE et Maurice et vote sur la Décision du Conseil dénonçant l'accord de partenariat de pêche avec les Comores Rapporteur : Norica Nicolai Vote sur l'Accord de partenariat CE/Comores dans le domaine de la pêche: dénonciation Rapporteur : João Ferreira</p>		Conseil « Affaires générales »	SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (Paris)
Mercredi 28/02	<p align="center">Plénière</p> <p align="center">Débat sur le rapport de Pilar</p>			SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

	Ayuso : Définition, présentation et étiquetage des boissons spiritueuses, ainsi que protection des indications géographiques relatives à celles-ci			(Paris)
Jeudi 01/03	Plénière Vote sur le rapport de Pilar Ayuso : Définition, présentation et étiquetage des boissons spiritueuses, ainsi que protection des indications géographiques relatives à celles-ci			SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (Paris)
Vendredi 02/03				SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (Paris)
Samedi 24/02				SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (Paris)
Dimanche 24/02				SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (Paris)